TD 3 — Étude de cas : pratique et éthique

Cas B – Quand le moteur de recherche se trompe

Faits (réels). Le 28 mai 2026, le tribunal régional de Munich I (n° 26 O 869/26), saisi en référé, a jugé Google **directement responsable** du contenu de ses résumés générés par IA (« AI Overviews »). Les résumés associaient à tort deux éditeurs à des escroqueries. Le tribunal a considéré que ces résumés constituent un contenu propre à Google et non une simple liste de liens. La décision est provisoire, rendue par un seul tribunal ; les éléments ci-dessus proviennent de la presse spécialisée.

Questions propres au cas. Qui a « produit » l'erreur ? Que change le fait qu'un résumé soit présenté comme une réponse ? Dans votre futur métier, que faites-vous si vous citez un résumé automatique dans un rapport ?

Sources. Tribunal régional de Munich I, 28 mai 2026, n° 26 O 869/26 (décision non fournie). Presse spécialisée : heise.de (en anglais), ComputerBase (en allemand).

Consignes, repères et exercices : voir la fiche du TD 3. Le règlement (UE) 2024/1689 (article 50) est consultable sur EUR-Lex.

Ce document est distribué selon les termes de la licence **Creative Commons BY-ND 4.0**. Vous pouvez trouver le texte de la licence à l'adresse suivante : https://creativecommons.org/licenses/by-nd/4.0/

Il utilise la police **Atkinson Hyperlegible Next** (Braille Institute of America, Inc.) afin d'améliorer la lisibilité.

ASSISTÉ PAR L'IA